

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 23 février 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'Ecole navale.

Du 13 février 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

ARRÊTÉ relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'École navale.

Du 13 février 2017

NOR E C F B 1 6 3 3 5 1 0 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.8.1.1.5

Référence de publication : JO n° 41 du 17 février 2017, texte n° 12 ; signalé au BOC n° 9/2017.

Voir JO n° 41 du 17/02/2017, texte n° 12.